



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
À LA VIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE**

Vendredi, 10 juin 1988

*Monsieur le Cardinal,
chers Frères dans l'Épiscopat,
chers amis,*

1. Je suis heureux de vous accueillir ici en ces jours où vous êtes réunis en Assemblée plénière. Je salue tous les membres, en particulier ceux qui prennent part pour la première fois aux travaux du Conseil pontifical pour la famille, et qui assument ainsi une forme nouvelle de responsabilité pour la pastorale familiale.

Vous avez choisi pour thème central de vos réflexions “la famille dans la mission des laïcs”, avec une référence spéciale à une “civilisation de la vie”. Ce thème établit un lien entre le dernier Synode des Evêques et celui de 1980 sur la famille. Je voudrais, pour ma part, souligner l'importance de la famille dans la société civile aussi bien que dans l'Eglise, la famille que les laïcs constituent et défendent, la famille responsable de l'évangélisation des générations nouvelles.

2. En réfléchissant sur la vocation et sur la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde, la dernière Assemblée du Synode des Evêques a approfondi l'enseignement du Concile Vatican II et examiné les expériences ecclésiales vécues au cours de ces deux dernières décennies. Deux aspects importants de la vocation des laïcs ont été mis en relief: l'appartenance active et responsable du laïc à la mission commune de l'Eglise, et l'appel personnel à la sainteté qui s'adresse à chacun.

Beaucoup a été fait pendant ces années pour faire connaître les enseignements conciliaires; il faudra continuer à les étudier et faire en sorte que tous les fidèles prennent clairement conscience

des aspects essentiels de leur vocation. Notre configuration avec le Christ – le fait que nous avons été baptisés et que nous sommes tous fils de Dieu – est le fondement commun de la diversité des fonctions qui reviennent aux membres du Peuple de Dieu sous l'influence de l'Esprit Saint. La mission des laïcs ne s'exerce pas seulement à l'intérieur des structures ecclésiales. Les fidèles laïcs, sel de la terre et lumière du monde, contribuent à "transfigurer l'existence tout entière par le dynamisme de la grâce et de la liberté".

La famille est un domaine privilégié où les laïcs chrétiens doivent "chercher le règne de Dieu à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu", La famille est la source naturelle d'où jaillit une culture de la vie, le centre où convergent toutes les valeurs qui la protègent et le noyau social fondamental de toute civilisation au service de la vie.

3. Du fait que la famille est la cellule primordiale de la société et de l'Eglise, tous les chrétiens participent d'une façon ou d'une autre à cette institution. De plus, le sacrement du mariage sanctifie le don conjugal mutuel des chrétiens et les confirme dans leur rôle propre de pères et de mères. Ce sont là des réalités créées que le Magistère de l'Eglise a la mission d'éclairer à la lumière de la révélation chrétienne. Cet exercice du Magistère, dans un domaine aussi important pour la vie de la société et de l'Eglise du Christ elle-même, constitue un souci pastoral constant des évêques. La place que le Concile Vatican II a reconnue au mariage et à la famille en témoigne. Pour la période suivante, il convient de rappeler ce qu'ont été pour l'Eglise la réflexion du Synode de 1980 et la doctrine exposée dans l'exhortation apostolique "*Familiaris Consortio*". Une attention particulière est à accorder à l'encyclique "*Humanae Vitae*" de Paul VI dont on célèbre le vingtième anniversaire et qui a constitué et continue de constituer un oui résolu à la vie, un oui au Créateur, un accueil positif des lois qu'Il a données à l'homme pour transmettre et protéger la vie.

4. Mais le mariage et la famille ne sont pas des institutions exclusivement chrétiennes; ils appartiennent à l'héritage que Dieu a donné à l'humanité: "Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa". Ces réalités naturelles ont été constituées et structurées selon des lois et des valeurs telles que, loin de limiter et de gêner la liberté des hommes, elles permettent le progrès personnel et social.

Conscients de ce que le sacrement de mariage élève et sanctifie ces réalités de la nature, les chrétiens doivent apprécier et reconnaître les valeurs qui sont à la base du grand mystère de l'amour conjugal. En effet, comme le rappelle le Concile Vatican II: "Tout ce qui compose l'ordre temporel: les biens de la vie et de la famille, la culture, les réalités économiques..., n'ont pas seulement valeur de moyen par rapport à la fin dernière de l'homme. Ils possèdent aussi une valeur propre, mise en eux par Dieu lui-même". Les biens de la vie et de la famille sont donc l'une des composantes de l'ordre temporel que les fidèles laïcs doivent non seulement défendre, mais aussi promouvoir et développer, en union avec tous les autres hommes de bonne volonté. La société elle-même bénéficie de telles actions.

Ces biens appartiennent à l'ordre même de la création; aussi, par nature, le cœur de l'homme devrait les rechercher et s'y épanouir. Cependant l'orgueil, l'égoïsme et tout le désordre introduit par le péché empêchent souvent de découvrir, et surtout d'admettre et d'observer les lois morales qui garantissent ces biens. Or le chrétien les perçoit à la lumière de la révélation et la grâce l'aide à s'y conformer.

5. Dans ce sens, les laïcs chrétiens peuvent accomplir un apostolat de préparation évangélique. Mettant leurs compétences au service des valeurs mises en évidence par le Magistère, ils contribuent à mieux les faire reconnaître par les personnes et dans les groupes sociaux. Leur action visera à faire respecter ces valeurs essentielles afin qu'elles soient affirmées par les institutions mêmes qui gouvernent les peuples.

Le témoignage de vie familiale menée par les époux chrétiens peut constituer un apport précieux, faisant comprendre, dans la société tout entière, ce qu'est véritablement la famille, "son être et son agir, en tant que communauté intime de vie et d'amour". La richesse de la communion des personnes, dans leur fidélité, fera mieux comprendre que le divorce et l'instabilité du don de soi sont en réalité des germes de mort, alors que le lien personnel indissoluble est source de vie.

Les mentalités contraires à la vie, à son accueil et à sa transmission, conduisent à des actes tels que l'avortement, la stérilisation ou la contraception. Cela entraîne une vision déformée du mariage; cela limite le sens du don mutuel entre les époux. "La raison ultime de telles mentalités est l'absence, dans le cœur des hommes, de Dieu dont seul l'amour est plus fort que toutes les peurs possibles du monde et peut les vaincre". Lorsque l'enfant n'est pas vu comme un don de Dieu, lorsque l'amour conjugal devient comme un repliement égoïste sur soi-même, lorsque les lois du mariage sont considérées comme une entrave insupportable, lorsque les pouvoirs civils ne soutiennent pas la famille dans sa structure et ses besoins, alors promouvoir une civilisation authentique de la vie devient particulièrement nécessaire. Ce sont les laïcs, hommes et femmes de toutes générations, qui peuvent faire découvrir autour d'eux les valeurs et les richesses que renferment les exigences humaines, par un apostolat quotidien commençant par l'éducation.

"La famille est la première école... de la vie sociale... La communion et la participation vécues chaque jour au foyer, dans les moments de joie ou de difficulté, représentent la pédagogie la plus concrète et la plus efficace en vue de l'insertion active, responsable et féconde des enfants dans le cadre plus large de la société".

6. A travers vous, chers amis, je m'adresse à tous les époux chrétiens. Faites comprendre la signification sociale de votre vocation d'époux et de parents chrétiens! Votre activité n'appartient pas à un domaine étranger au bien de la société tout entière. Le respect de la vie, le souci de la formation humaine et chrétienne, les vertus d'honnêteté, de modération et d'hospitalité, l'éducation à la chasteté et au contrôle de soi, la capacité d'aimer en dépassant son propre égoïsme, l'attention aux personnes âgées et aux malades, tout cela fait partie d'un ensemble de

valeurs dont les hommes ont besoin pour vivre leur pleine dignité.

J'encourage donc tous les groupes qui, fidèles au Magistère de l'Eglise, aident les époux chrétiens à affermir leur spiritualité et à développer leur apostolat.

Favoriser la famille pour qu'elle réponde pleinement à sa vocation, c'est un souci apostolique commun à tous les chrétiens. Chacun doit être attentif à ce qui éclaire ou renforce les valeurs du mariage, de la paternité et de la maternité. Au carrefour des générations, la famille prend une dimension missionnaire particulière dans l'Eglise. Vivante et solide, elle est un lieu primordial pour une plus large diffusion de l'Evangile et la construction du Royaume de Dieu dans le monde actuel.

7. Je forme les meilleurs vœux pour vos travaux, pour l'ensemble de votre action, en lien avec tous ceux qui ont la charge de la pastorale familiale dans les Eglises particulières. Et je demande au Seigneur de vous combler de ses Bénédictiones ainsi que les familles au service desquelles vous vous dévouez.

© Copyright 1988 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana